



Courrier de la FEETS-FO aux parlementaires, maires des grandes villes et présidents d'associations de collectivités

Ref : LJ/JH

Objet : - devenir du Cerema
- questions parlementaires

Le 1^{er} janvier 2014, les pouvoirs publics créaient par la loi le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Cet établissement public administratif est né de la fusion de services scientifiques et techniques relevant des ministères en charge de l'écologie, de la cohésion du territoire et du logement (les CETE, le SETRA, le CETMEF, le CERTU).

Son champ d'intervention est large puisque ce bureau d'étude public constitue un « centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement, d'égalité des territoires et de développement durable, notamment dans les domaines de l'environnement, des transports et de leurs infrastructures, de la prévention des risques, de la sécurité routière et maritime, de la mer, de l'urbanisme, de la construction, de l'habitat et du logement, de l'énergie et du climat. » (art. 44 de la loi n°2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports).

A sa création, l'État portait une grande ambition pour le nouvel organisme et voulait en faire un outil au service des territoires, de l'État comme des collectivités. En effet, sa gouvernance est partagée entre les représentants des collectivités et de l'État au sein de son conseil d'administration. Le président de ce conseil était d'ailleurs un élu, puisqu'il s'agissait de Gaël PERDRIAU, Maire de Saint-Étienne et Président de la Communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole.

A l'origine, le Cerema comptait 3300 agents et était essentiellement financé par une subvention de l'État de 224,7M€. Depuis lors et malgré les engagements initiaux des Ministres de tutelle, son budget et ses effectifs ont été fortement réduits : en 2017, le Cerema ne compte plus que 2800 agents et la subvention de l'État est tombée à 206,6 M€.

Les agents du Cerema pensaient avoir assez donné en matière de restructurations et d'économies budgétaires.

Las ! Dans le cadre du PLF 2018 et du projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (2018-2022), le Gouvernement a annoncé une baisse de 105 postes par an et une diminution de la subvention de l'État de 6 M€ / an pendant toute la durée du quinquennat.

Devant ce traitement d'exception qui s'apparente à un véritable plan social, le président du CA Gaël PERDRIAU a démissionné, ne souhaitant pas devenir « le fossoyeur du Cerema ».

Ce sont les conditions de travail des agents et la qualité du service rendu au territoire et à la Nation qui sont remises en cause par ces mesures aujourd'hui. La purge est si violente que les suppressions de postes se font à l'aveugle au gré des mutations et départs à la retraite, paralysant les équipes et empêchant toute démarche stratégique. La capacité de survie du Cerema est aujourd'hui questionnée ; l'Établissement ne parvient plus à entretenir ni ses bâtiments, ni ses matériels. Ses moyens de fonctionnement ne lui permettent plus de remplir ses missions. Le Cerema est contraint à des démarches mercantiles pour abonder son budget.

Le Cerema se trouve donc dans une situation de grande fragilité. Ses personnels sont dans l'inquiétude et l'insécurité. Ils comprennent que derrière les discours lénifiants tenus par l'administration lors de la création de l'Établissement se dissimulait le projet de former un gisement de postes à supprimer et une source d'économie budgétaire, sans tenir compte le moins du monde des besoins des collectivités et des territoires.

Vous discuterez dans les semaines qui viennent le projet de loi de finance 2018.

Dans le cadre de ces travaux, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir interroger le Gouvernement, sous la forme d'une question écrite ou orale, sur les raisons qui l'ont conduit à faire subir au Cerema une telle purge, et à exprimer votre opposition à toute mesure de réduction de la subvention de l'État en 2018 et pour les années à venir. De même, je vous engage à vous opposer à toute baisse supplémentaire d'effectif. Les agents du Cerema comptent sur vous pour veiller à ce que cet établissement ne soit pas sacrifié dans le PLF 2018 sur l'autel de la rigueur budgétaire. Nous vous serions, en outre, reconnaissant de demander au Gouvernement des éclaircissements sur le sort qu'il entend réserver au Cerema dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'État (programme n°159).

C'est la survie du Cerema, de ses missions et du service qu'il rend à la Nation qui sont en jeu.

Nous comptons sur votre connaissance des enjeux de société pour faire de nos demandes des questions posées au gouvernement et nous apprécierions que vous puissiez relayer nos revendications auprès des Ministres en charge de la transition écologique, des transports et de la cohésion territoriale, ainsi qu'auprès du Premier Ministre. Nous restons à votre disposition pour vous apporter davantage d'information et étayer vos démarches en faveur du Cerema.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de notre plus haute considération.

Le Secrétaire général

Jean Hédou